

tre et 6 abstentions. Les États-Unis ont appuyé une résolution, ont voté contre à 12 reprises et se sont abstenus 3 fois. Si la position pro-israélienne du Canada a été plus marquée que celle des Européens sur 2 des 16 résolutions, celle des États-Unis a été en flèche sur la position canadienne à l'égard de 7 des 16 votes.

#### Changement d'orientation

Si la position qu'a adoptée le Canada l'automne dernier s'alignait sur les pratiques récentes concernant les principales questions liées au Moyen-Orient, son attitude face au programme des Nations Unies contre le racisme a nettement changé de cap. La «Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale» lancée en 1973 par les Nations Unies avait rallié l'appui enthousiaste de la communauté internationale. Toutefois, en 1975, l'Assemblée générale

a adopté une résolution assimilant le sionisme à une forme de racisme et de discrimination raciale. Même si le tollé de protestations dans nombre d'États démocratiques s'est éteint en grande partie, la résolution reste et colore toujours la définition du racisme retenue par les Nations Unies.

Cette résolution a amené le Canada à s'opposer en 1975 à deux autres résolutions relatives au programme des Nations Unies contre le racisme, du fait qu'elles étaient «contaminées». Prenant la parole devant l'Assemblée, le 10 novembre 1975, l'ambassadeur Saul Rae a expliqué que tant que la résolution relative au sionisme ne serait pas abrogée, le Canada ne pourrait appuyer aucune des trois résolutions. Invoquant le Règlement 43, le 12 novembre, la Chambre des communes blâmait les Nations Unies d'avoir adopté une telle position à l'égard du



*Ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. William Barton est photographié lors d'un récent débat à la salle du Conseil économique*

*et social des Nations Unies. Ces 18 derniers mois, M. Barton a représenté le Canada au Conseil de sécurité.*